



Conseil communal
de Chardonne

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

**du vendredi 4 décembre 2020 à 19h00
à la Grande Salle de Chardonne**

- Présidence :** **Mme Anne Gilliéron**
- Présents :** 35 conseillers sur 50, Madame la Présidente compris
- Excusés :** Stefano **Bertolini**, Ariane **Derivaz**, Jean-Paul **Forestier**,
Caroline **Jordan**, Barry **Longson**, Laurent **Michel**, Daniel **Prêtre**,
Jean **Roy**, Philippe **Rosset**, Jürg **Staub**, Pierre-Yves **Tribolet**,
Josef **Troxler**
- Absents :** Jean-Philippe **Neyroud**, Zoé **Philipona**, Monique **Treier-Denizot**

Mme Anne Gilliéron, Présidente, salue **M. Fabrice Neyroud**, Syndic, ainsi que tous les membres de la Municipalité présents à l'exception de **M. Gilbert Cavin**, actuellement en quarantaine en raison de la maladie de sa compagne. Bienvenue également à **Mme Elisabeth Jordan**, remplaçante de notre Secrétaire Municipale, à **M. Sébastien Mercier**, Huissier, et à **M. le Sergent Major Christian Hertzseisen**, répondant de proximité de Police Riviera.

La Présidente tient à féliciter **Mme Leila Hondzo**, notre Secrétaire Municipale, pour la naissance de son fils, Liam, né le 9 novembre 2020.

La Présidente prie la secrétaire de procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Les Conseillers ont été valablement convoqués avec l'ordre du jour suivant, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Opérations préliminaires**
Appel nominal
Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020
Lettres et pétitions
- 2. Préavis N° 03/2020-2021** sur le projet de budget communal pour 2021
- 3. Préavis N° 04/2020-2021** relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
- 4. Préavis N° 05/2020-2021** relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera
- 5. Préavis N° 06/2020-2021** relatif à une demande de crédit de CHF 189'500.- concernant les travaux de création d'une unité d'accueil parascolaire provisoire au Collège de Chardonne
- 6. Motions et postulats**

7. Communications du Bureau du Conseil communal

8. Communications de la Municipalité

9. Propositions individuelles

En raison de la démission au 31 décembre 2020 de **M. Yann Krebs**, conseiller PLR, membre de la commission de gestion ainsi que de la commission municipale dite « développement durable », **la Présidente** propose d'ajouter un point à l'ordre du jour pour procéder à son remplacement dans chacune de ces deux commissions à partir du 1^{er} janvier 2021. Cette opération sera portée au point 2 de l'ordre du jour, le préavis N°3 étant alors décalé au point 3, le préavis N° 4 au point 4 et ainsi de suite.

Les membres du conseil acceptent cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

1. Opérations préliminaires

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020

Ce procès-verbal transmis aux Conseillers communaux par voie électronique ne sera pas lu. Il est accepté à la majorité (1 abstention).

Lettres et pétitions :

La Présidente donne la parole à **M. Yann Krebs** qui souhaite transmettre lui-même et de vive voix le courrier adressé au Conseil communal à l'occasion de sa démission. (copie du courrier en annexe)

2. Nomination de deux conseillers au mandat de membre de la commission de gestion ainsi qu'à celui de membre à la commission dite « développement durable » en remplacement de M. Yann Krebs

M. Fabrice Ducret propose, pour le PLR, **M. Charles Volet** à la commission de gestion. Son élection est approuvée à la majorité (1 abstention) par les membres du Conseil. **La Présidente** le remercie pour son engagement.

M. Fabrice Ducret propose, pour le PLR, **M. Jean-Philippe Mouron** à la commission dite « développement durable ». Son élection est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil. Il est également remercié pour son engagement.

3. Préavis N° 03/2020-2021 sur le projet de budget communal pour 2021

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

L'ensemble des comptes est passé en revue page par page. Pour en faciliter la compréhension, **Mme Emmanuelle Besson Verdan**, rapporteur de la commission des finances, procède à une lecture du rapport au fil des différents chapitres traités par le Conseil.

La commission des finances propose un amendement concernant le point 2000.3301.00 en page 11 du préavis N° 03/2020-2021. Il est lu et expliqué par **Mme Anne Ducret** (document annexé au présent PV).

M. Philippe Mercier souhaite entendre la Municipalité au sujet de ces chiffres. **M. Jean-Luc Ducret** lui répond qu'il s'agit d'un oubli et s'en excuse. Il souhaite tout de même ajouter que ce compte ne concerne pas des dépenses mais qu'il s'agit d'une provision pour des montants qui ne seraient pas payés par des débiteurs de la commune.

La **Présidente** propose de passer à la votation de l'amendement.

**l'amendement est accepté à la majorité
(31 voix pour, 3 abstentions)**

Compte N° 3100/3185.00 Terrains – Honoraires et frais d'expertises – Page 15

Mme Amélie Flückiger souhaite apporter des précisions pour ce compte.

Etant donné que seuls 12% des prairies à narcisses présentes dans les années 1960 existent encore aujourd'hui, il est important pour la Municipalité de protéger ce patrimoine local. Le montant inséré au budget (CHF 30'000.-) vise à mandater un bureau de biologistes afin de :

- dresser un inventaire des prairies à narcisses et établir un rapport de la situation (observations, mesures à prendre, plan, etc.) ;
- prendre contact avec les propriétaires et exploitants en lien à la mise en place de conventions de gestion agricoles volontaires ;
- mettre en place un suivi de ces prairies à 3, 6 et 9 ans et d'établir un rapport.

Une fois les surfaces connues, la Municipalité approchera le Conseil communal concernant le 2e volet, soit celui des indemnités à verser aux exploitants agricoles ayant accepté de se joindre à la démarche par convention.

Compte N° 3560/3120.03 Combustible/Chauffage/Gaz – Page 25

M. Pascal Decorvet demande si le montant de Fr. CHF 48'000.- correspond à la consommation corrigée du collège ou si c'est une estimation.

Mme Elise Neyroud lui répond que cela correspond à la consommation corrigée.

M. Pascal Decorvet remarque qu'en 2016 les charges de chauffage étaient de CHF 38'000.- soit 17% de moins qu'aujourd'hui. Le choix du gaz avait été fait dans le but d'obtenir une réduction de consommation d'énergie ainsi que des coûts d'entretien.

Mme Elise Neyroud répond que l'ancienne chaudière devait être changée et qu'il n'était plus possible de mettre du mazout. Les nouvelles chaudières étant plus performantes, nous savions que la consommation allait diminuer cependant elle explique que ce montant élevé est dû à la tarification. Elle propose de comparer les kilowatts consommés et d'amener un complément d'information lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Compte N° 3560/4522.00 Particip. des communes – Culture, écoles, cultes – Page 25

M. Pierre-Alain Maïkoff s'étonne du montant prévu pour 2021 qui est inférieur à celui de 2020 alors que nous avons deux salles de plus.

Mme Elise Neyroud explique que les loyers reversés par l'association scolaire sont déterminés par les charges qui leur sont annoncées ainsi que par l'estimation du bâtiment ECA. Cette dernière estimation n'ayant pas encore eu lieu, le loyer des deux nouvelles salles n'a pas encore été répercuté sur le budget.

M. Pierre-Alain Maïkoff ne comprend pas pourquoi ce montant est inférieur à celui de 2020.

Mme Elise Neyroud propose de se renseigner auprès de **M. Gilbert Cavin** lequel est absent ce soir.

Mme Anne Ducret souhaite donner quelques informations complémentaires. Il semblerait que les loyers sont calculés en fonction des charges annoncées par chaque commune. Le total des charges est réparti au m2 de la surface louée. Cependant les autres communes du Cercle ont annoncé une augmentation de leurs charges ce qui, par conséquent, diminue notre revenu.

Compte N° 4210 Développement durable – Page 27

Mme Carine Neyroud constate que les comptes ont été détaillés et s'en réjouit. Elle revient sur le compte Vélos électriques (4210/3156.01) et se demande à quoi correspondent les CHF 4'000.- mentionnés. Elle souhaite également connaître les projets de la Municipalité en lien avec les CHF 21'500.- au budget du compte Développement durable (4210/3185.03).

M. Jean-Luc Ducret lui répond que concernant les vélos électriques et leur entretien, il s'agit d'une estimation du fait qu'il n'y a eu de quatre mois d'utilisation ce qui est insuffisant pour faire un budget très précis. Cependant sur ces CHF 4'000.- il y aura du stock qui sera acheté et qui sera mis à la voirie laquelle s'occupera de faire du dépannage simple. D'un point de vue financier, au total CHF 1'717.- ont été payés sur 112 transactions.

Sur les CHF 1'717.- encaissés, CHF 35.- ont été remboursés à deux utilisateurs. Il faut également soustraire les frais d'encaissement (2% + CHF 0,27 par transaction) soit CHF 65,50. A cela s'ajoutent les frais de gestion e-commerce et tenue de compte soit CHF 45.- par mois (seuls 3 mois ont été décomptés, juillet et novembre sont offerts) ce qui fait CHF 135.-. Les frais de licence sont déjà payés pour la première année, ils ne seront facturés qu'à partir de juillet 2021 (CHF 540.-/an). Au total les revenus pour la commune de Chardonne s'élèvent donc à CHF 1'481,50. (document Ebike Mt-Pèlerin 2020 en annexe)

Concernant le montant de CHF 21'500 pour le développement durable, il s'agit d'un montant à disposition pour des actions ponctuelles sur la commune. En 2020 par exemple, ce fonds a été utilisé pour mettre des panneaux solaires sur le toit de l'espace Cendrillon.

Compte N° 4300/3142.01 Entretien routes et chemins - Travaux – Page 29

M. Pascal Decorvet constate que cette année le budget diminue de 12% alors qu'il avait été sensiblement augmenté au budget 2020. Il souhaite des explications sur cette baisse et savoir si elle est temporaire ou permanente.

Mme Amélie Flückiger explique que l'augmentation de 2020 était due à des travaux particuliers en collaboration avec la Confédération et le Canton pour le pont de Beausite. Ces travaux ont été terminés cette année. De ce fait, pour 2021 nous repartons sur le budget de base de CHF 270'000.-.

Compte N° 4340 Ford Ranger – VD 562806 - 2008 – Page 31

Mme Elise Neyroud constate une erreur dans le rapport de la commission des finances. En effet, il avait été prévu que ce véhicule soit changé en 2022, c'est pourquoi il ne figure pas au budget 2021.

Compte N° 4400/3145.00 Parcs, promenades et cimetière - Entretien – Page 34

Mme Carine Neyroud revient sur le montant de CHF 3'600.- pour des travaux de réparations sur les places de jeux. Elle constate que ces coûts de sécurisation et de réparations reviennent régulièrement pour les places de jeux qui sont, selon elle, un peu vieilles. Elle souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité de rénover totalement ces places de jeux.

La Municipalité en prend note.

Compte N° 4600/3147.00 Entretien des cours d'eau – Page 37

M. Pascal Decorvet s'étonne que le budget de ce poste reste inchangé alors que la Municipalité avait annoncé que ce dernier prenait une réserve importante pour les imprévus et qu'il serait adapté sur la base des trois derniers exercices. Pour mémoire, en 2017 100% du budget n'avait pas été utilisé, en 2018 79% du budget n'avait pas été utilisé et l'année dernière 60% du budget n'avait pas été utilisé. Il souhaiterait savoir pourquoi cela n'a pas été fait.

Mme Amélie Flückiger lui répond que suite à une discussion avec le BTI, il a été décidé de maintenir ce budget étant donné, et comme précisé dans les commentaires, qu'un planning d'entretien a été élaboré pour ces cours d'eau qui nécessitent des travaux d'entretien.

La commission des finances propose un amendement concernant le compte 6100/3521.01 Sécurité Riviera en page 41 du budget afin de modifier le montant de CHF 554'550.- qui semble faux, à CHF 613'434.-. L'amendement est lu et expliqué par **Mme Anne Ducret** (document annexé au présent PV).

Mme Amélie Flückiger intervient pour dire qu'il s'agit effectivement d'une erreur et remercie la commission des finances pour sa remarque.

La Présidente propose de passer à la votation de l'amendement.

**l'amendement est accepté à la majorité
(33 voix pour, 1 abstention)**

M. Jean-Luc Ducret remet aux Conseillers communaux une synthèse de la planification corrigée en fonction des amendements (pièce annexée au présent PV).

M. Pierre-Alain Maïkoff revient sur la notification d'organisation de la déchetterie de Praz-Libon reçue ce jour. Il souhaite savoir s'il y a une incidence sur le budget.

Mme Elise Neyroud lui répond que cela ne change rien au budget.

La Présidente remercie **Mme Emmanuelle Besson Verdan** pour la lecture du rapport de la commission des finances ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La parole n'étant plus demandée et les amendements ayant été considérés au fur et à mesure qu'ils se sont présentés, **la Présidente** passe à la votation du préavis N° 03/2020-2021 dont elle relit les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis N° 03/2020-2021 sur le projet de budget communal pour 2021
- OUI** le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet qui a été porté à l'ordre du jour
- VU** le premier amendement du préavis N° 03/2020-2021 relatif à l'ajustement de la somme de 2'000.- prévue en page 11 en charge dans le compte Contentieux 2000.3301.00 Défalcation des créances et débiteurs + impôts à 150'000.-
- VU** le second amendement du préavis N° 03/2020-2021 relatif à l'ajustement de la somme de 554'550.- prévue en page 41 en charge dans le compte Administration police 6100.3521.01 Sécurité Riviera à 613'434.-

**décide à la majorité
(33 voix pour, 1 abstention)**

- d'approuver le budget communal pour 2021 dont les totaux **révisés par les amendements** sont les suivants :

Revenus		CHF	17'692'089.40
Charges	CHF 18'167'939.00		
Excédent de dépenses		CHF	475'849.60
Totaux égaux	CHF 18'167'939.00	CHF	18'167'939.00

4. Préavis N° 04/2020-2021 relatif au budget 2021 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Les Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission Intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. Baptiste Marmy**.
Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, la discussion sur le fond est close. **La Présidente** passe à la votation :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le **préavis N° 04/2020-2021** relatif au budget 2021 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

VU le rapport de la commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

- d'adopter le budget 2021 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)

5. Préavis N° 05/2020-2021 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera

Les Conseillers ayant reçu le rapport de la Commission Intercommunale, seules les conclusions sont lues par **M. Jean-David Pelot**.
Il est remercié pour la lecture de ce document

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis N° 05/2020-2021 relatif au budget 2021 du Fonds culturel Riviera
- VU** le rapport de la Commission Intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet qui a été portée à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

- d'adopter le budget 2021 du Fonds culturel Riviera

6. Préavis N° 06/2020-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 189'500.- concernant les travaux de création d'une unité d'accueil parascolaire provisoire au Collège de Chardonne

La Présidente prie le rapporteur de la commission des finances, **Mme Emmanuelle Besson Verdan**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Elle la remercie pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

La Présidente prie le rapporteur de la commission ad hoc, **M. Heinz Wernli**, de bien vouloir procéder à la lecture de son rapport.

Il est également remercié pour la rédaction et la lecture de ce document, ainsi que les membres de cette commission pour leur travail.

Mme Elise Neyroud souhaite préciser qu'après discussion avec le BTI, il apparaît qu'il y a probablement eu un malentendu et qu'une mise à l'enquête est tout de même nécessaire. Cependant, il s'agira d'une mise à l'enquête simplifiée qui devrait avoir lieu au premier trimestre 2021.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **la Présidente** ouvre la discussion sur le fond.

M. Baptiste Marmy revient sur le rapport de la commission ad hoc qui fait mention de la parcelle de la Championne. Il souhaite savoir où en sont les démarches par rapport à cette parcelle de la Championne et si un délai plus précis est envisagé.

Le Syndic lui répond que nous avons reçu une réponse positive du canton en septembre dernier nous informant que les entrées en matière sur le fait que l'on pourrait présenter un plan partiel d'affectation et que cela deviendrait un endroit d'utilité publique. C'est la première étape. La deuxième étape maintenant c'est de proposer au Conseil communal un préavis d'étude pour faire ce plan d'affectation. Tout cela prend du temps et il est encore trop tôt pour pouvoir donner une date. Peut-être quatre ans, cinq ans, pour autant qu'il n'y ait pas de recours au Tribunal Fédéral ce qui pourrait prendre dix ans !

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** rappelle les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

- VU** le préavis N° 06/2020-2021 relatif à une demande de crédit de CHF 189'500.- concernant les travaux de création d'une unité d'accueil parascolaire provisoire au Collège de Chardonne,
- OUI** le rapport de la commission des finances,
- OUI** le rapport de la commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

1. d'autoriser la Municipalité à créer une unité d'accueil parascolaire provisoire au Collège de Chardonne,
2. de lui accorder à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 189'500.--, à amortir sur trente ans, sauf mieux,
3. d'autoriser la Municipalité à recourir à la trésorerie ou à emprunter, auprès d'un établissement bancaire ou de financement, jusqu'à un montant maximum de CHF 189'500.— aux meilleures conditions, dans le cadre du plafond d'endettement déterminé en début de législature 2016-2021, conformément à l'article 143 de la loi sur les communes,
4. d'autoriser d'ores et déjà la Municipalité à résister à toutes prétentions excessives et à plaider devant toutes instances au cas où la commune serait actionnée par suite de l'adoption de cette acquisition.

7. Motions et postulats

Il n'y en a pas.

8. Communications du Bureau du Conseil communal

La Présidente souhaite faire part de plusieurs dates, à commencer par celle du 7 février 1971, date à laquelle les femmes accédaient au droit de vote et d'éligibilité en Suisse. Le 50^{ème} anniversaire de cet événement sera fêté dans tout le pays le 7 février 2021. Cet anniversaire nous permet de nous souvenir qu'aucun état ne saurait se nommer une démocratie tant que la moitié de sa population n'a pas droit à la parole.

Elections communales le 7 mars 2021 :

Les présidents des groupements et partis ont reçu un courrier détaillé de **Mme Elisabeth Jordan**, secrétaire municipale remplaçante, leur indiquant les différentes dates à respecter pour que tout se passe en conformité avec ce processus complexe. **La Présidente** leur demande de s'y référer scrupuleusement.

Une vingtaine de conseillers recevront une convocation dans la seconde quinzaine de janvier. Ils seront invités à rejoindre le Bureau ce 7 mars pour procéder au dépouillement des élections.

Les dates des prochaines séances du Conseil communal pour 2021 sont les suivantes :

Mardi 30 mars 2021 à 20h15 à la Grande Salle de Chardonne

Mardi 8 juin 2021 dès 17h se tiendra la cérémonie d'assermentation des autorités élues pour la prochaine législature.

Vendredi 25 juin 2021, dernier Conseil de la législature à 19h00 à la Grande Salle de Chardonne avec l'espoir qu'il soit suivi d'un repas.

Vendredi 10 septembre 2021 à 19h15

Mardi 5 octobre 2021 à 20h15

Vendredi 3 décembre 2021 à 19h00

9. Communications de la Municipalité

Greffe

Le **Syndic** nous annonce que notre greffe municipale, **Mme Leila Hondzo**, a eu un petit garçon prénommé Liam. Depuis le 1^{er} novembre et jusqu'au 31 mars 2021, elle est remplacée par **Mme Elisabeth Jordan**. A ce jour la Municipalité est très satisfaite de son travail. De plus, elle a une grande expérience concernant les procédures et le déroulement des élections.

Budget allée cimetière

Mme Elise Neyroud revient sur le budget qui avait été alloué à l'allée du cimetière et indique que ces travaux ne seront pas faits durant l'année 2020. La Municipalité a changé de projet et présentera un nouveau préavis pour la première séance du Conseil communal de 2021.

Drapeaux

Mme Elise Neyroud souhaite répondre à une remarque faite lors du dernier Conseil communal concernant les drapeaux qui n'avaient pas été installés à des dates importantes. Elle en a discuté avec le service responsable. Il s'agissait d'un oubli.

Chemin de l'Ecouralaz

Mme Amélie Flückiger revient sur l'intervention de **M. Michel Turin** lors du dernier conseil concernant les marches d'escaliers au carrefour du chemin de la Pérose et du chemin de l'Ecouralaz. La Municipalité a décidé d'installer une main courante dans les prochaines semaines.

M. Michel Turin remercie **Mme Amélie Flückiger** pour être entrée en matière.

Responsable des travaux

Mme Amélie Flückiger nous informe que le nouveau responsable des travaux, **M. Frédéric Schneider**, a fini avec succès sa période d'essai et est très apprécié tant pour son travail que pour sa personnalité. Ce dernier habite à St-Légier où il est membre du Conseil communal.

Concert classique à Chardonne

M. Jean-Luc Ducret nous informe qu'un concert classique organisé par le célèbre chef d'orchestre **John Axelrod** a eu lieu dans la Grande salle de Chardonne. Notre fonds culturel nous a permis de donner un petit coup de pouce afin de pouvoir accueillir cet événement. La violoniste mondialement connue, **Alexandra Conunova** a participé à ce concert. Le nom de Chardonne est apparu dans grand nombre de médias grâce à ce concert. Deux autres concerts sont prévus durant l'année 2021. Les citoyens de Chardonne ont un prix de faveur s'ils souhaitent y assister.

Bancomat

M. Jean-Luc Ducret nous informe qu'un bancomat sera opérationnel devant la maison de Commune dès le vendredi 11 décembre à midi.

10. Propositions individuelles

Qualité de l'eau à Chardonne

M. Philippe Mercier parle d'un fongicide, le chlorothalonil, qui serait présent dans les eaux d'un certain nombre de communes vaudoises et helvétiques. Une ordonnance fédérale sur les eaux potables dit que la population locale doit être informée chaque année de la qualité des eaux de nos robinets. Il souhaite savoir ce qu'il en est à Chardonne.

Mme Amélie Flückiger lui répond qu'elle va se renseigner auprès du SIGE et apportera une réponse au prochain Conseil.

Soutien aux commerces de Chardonne

M. Philippe Mercier souhaite savoir ce qu'il en est du soutien de la commune aux restaurateurs, fleuristes et autres petits commerces de notre village.

Le Syndic lui répond que la commune étant propriétaire du bâtiment du restaurant de la Demi-Lune, le loyer lui a été offert durant la première vague de la pandémie. Probablement qu'un effort semblable sera fait pour la deuxième vague de la pandémie. Concernant les autres artisans, la Municipalité a décidé de ne pas se mêler des entreprises privées. Cependant des bons de CHF 50.- ont été offerts aux les retraités, la sortie des aînés n'ayant pas pu avoir lieu. Ces bons sont valables chez tous les commerçants de Chardonne. La sortie du personnel n'ayant pas non plus pu avoir lieu, ces derniers ont également reçu un bon à valoir dans un restaurant de Chardonne. **M. Philippe Mercier** salue cette démarche.

Ramassage des déchets et publicité privée

M. Philippe Mercier souhaite encore parler d'un tout-ménage reçu ce jour dans nos boîtes aux lettres. Comment est-il possible de recevoir un document « Corsier-sur-Vevey » pour un service privé de ramassage. Comment est-il possible qu'une commune fasse de la publicité pour une entreprise privée ?

Le Syndic lui répond que la commune de Chardonne n'est en rien responsable de ce tout-ménage. C'est la commune de Corsier qui gère cette déchetterie. Cependant, un cas similaire s'était déjà présenté avec cette entreprise qui avait utilisé les drapeaux des communes et mentionné « avec le soutien des communes » ce qui est totalement faux. La Municipalité va informer la commune de Corsier de ce tout-ménage mais la commune de Chardonne n'a rien à voir avec cette publicité.

Travaux au chemin des Roches

M. Yannik Vallotton est étonné de voir que sur le bas du chemin des Roches, juste après le pont du funiculaire, une place de chargement a été créée. Il a pu constater le chargement de gros matériel juste à côté des enfants qui jouent sur la place de jeux. Il se demande si quelque chose a été fait pour la sécurité.

Le Syndic lui répond qu'il s'agit d'un chantier difficile. La Municipalité ayant adressé plusieurs courriers à l'entreprise responsable, cette dernière devrait rapidement sécuriser le passage des piétons. De plus des camionnettes de cette entreprise étant systématiquement parkées sur les places de parc jouxtant la place de jeux, la Municipalité leur a interdit de s'y parker

M. Yannik Vallotton trouve également que les bornes de travaux sur le chemin des Roches pourraient être dangereuses en cas de neige. De plus la signalisation lui semble peu claire.

Mme Amélie Flückiger lui répond que la Municipalité a décidé de retirer les pavés du chemin des Roches. Ces travaux devraient en principe durer encore une semaine. Elle signalera au BTI le problème de l'indication de ces travaux.

Rénovation de la Grande salle

M. Jean-Pierre Ramseier a vu au budget que la rénovation de la Grande salle aura lieu en 2022-2023. Il se demande ce qui est prévu en 2021 pour l'étude du projet afin que ces travaux puissent être réalisés dans les temps et s'il y aura une commission municipale chargée de travailler sur ce projet.

Mme Elise Neyroud pense qu'il y aura une commission municipale qui sera nommée dans ce but comme pour tous les objets importants. Concernant les travaux eux-mêmes, cela a été budgété à partir de 2022 donc il n'y aura pas de frais d'étude avant 2022.

M. Jean-Pierre Ramseier s'étonne que l'on n'envisage pas de commencer l'étude plus tôt.

Mme Elise Neyroud lui répond que cela a été prévu comme cela. Les dépenses ne commenceront pas avant 2022.

Promenade du Château

Mme Caroline Almond souhaite parler de la promenade du Château sur laquelle elle constate que certaines personnes roulent beaucoup trop vite. Il lui a été donné comme réponse qu'il était impossible d'écrire la vitesse sur la route. Les panneaux sont peut-être un peu trop haut et les personnes principalement préoccupées par la direction ? Elle sait que ce sujet a souvent été discuté mais demande s'il est possible de faire quelque chose pour remédier à ce problème.

Mme Amélie Flückiger reconnaît que ce problème a effectivement été constaté. La Municipalité avait installé des potelets qui ont un peu aidé. Elle a bien conscience du fait que c'est un secteur dangereux et va y réfléchir.

Déchetterie

Mme Caroline Almond trouve dommage qu'il n'y ait pas de ressourcerie à la déchetterie.

Mme Elise Neyroud lui répond qu'une ressourcerie est en place. Il s'agit d'un ancien arrêt de bus.

M. Pascal Decorvet intervient pour dire que durant la pandémie cette dernière a été fermée pour des raisons sanitaires.

Circulation et vitesse dans le village

M. Michel Turin revient sur la vitesse excessive de certains véhicules sur la route du Vignoble. Il a constaté qu'à Vevey et Lausanne par exemple, les vitesses ont été limitées pour le bien-être et la sécurité de ses habitants. Il souhaiterait que nous fassions la même chose avec une limitation à 30 km/h dans tout le village. Il pense que l'on gagnerait également en matière de bruit.

Mme Amélie Flückiger explique que la vitesse sur les routes cantonales ne peut pas être changée par la commune. Il n'est légalement pas possible de descendre la vitesse en-dessous de 50 km/h.

Le canton a lancé une campagne au niveau des pistes cyclables. La Municipalité est actuellement en contact avec le canton pour voir s'il serait possible d'en faire une à cet endroit, ceci dans le but d'essayer de réduire la vitesse.

Elle ajoute qu'elle comprend que chacun voudrait une zone 30 km/h devant chez lui cependant c'est compliqué. Comme elle l'a déjà dit par le passé, elle souhaite mettre en place un chemin directeur (signalisation, vitesse, aménagements) éventuellement durant la prochaine législature. L'idée serait de mandater un bureau spécialisé afin d'avoir une vision globale qui soit cohérente.

Projet de parking

M. Baptiste Marmy revient sur la dernière séance du Conseil communal durant laquelle la Municipalité nous a parlé d'un projet de parking vers la Maison de commune. Les Conseillers communaux ont voté à ce sujet pour un projet d'architecte. Trois mois plus tard, il se demande ce qui a été fait par rapport à ce projet.

M. Jean-Luc Ducret explique que ce projet est plus compliqué que ce qui avait été prévu. En effet, il n'est pas possible de faire une mise à l'enquête sur cette parcelle du fait qu'elle n'est pas attribuée. Il va donc falloir faire un plan partiel d'affectation. Un avis a été demandé au Canton pour savoir comment procéder. Cependant, si un plan partiel d'affectation doit être fait, la Municipalité ne souhaite pas le faire uniquement pour le parking. Cela va également toucher les autres bâtiments communaux qui sont sur cette parcelle. Il va falloir dire ce que nous allons faire avec ces bâtiments. Cela prend donc un peu plus de temps que prévu.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les débats à 20h.45 en remerciant l'Assemblée pour la qualité de sa participation. Elle relève que lorsque le prochain Conseil aura lieu, les élections seront terminées et souhaite à chacun des débats constructifs et respectueux. Elle adresse ses vœux à l'Assemblée pour des fêtes de fin d'année réconfortantes et chaleureuses.

Au nom du Conseil communal de Chardonne

La Présidente  Anne Gilliéron

La Secrétaire  Valérie Schnyder



The seal of the Commune of Chardonne is circular, featuring a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text 'CONSEIL COMMUNAL' is written in a circle around the top, and 'CHARDONNE' is written around the bottom. There are small stars on either side of the bottom text.

- Annexes :
- Copie des amendements du Préavis 03/2020-2021
 - Copie de la lettre de démission de M. Y. Krebs
 - Brochure Ebike Mt-Pèlerin 2020
 - Synthèse de la planification Chardonne base 2022-26

AMENDEMENTS AU PREAVIS NO 3/2020-2021 sur le projet de budget communal 2021

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances présente deux amendements à ce préavis.

Amendement 1 : Elle vous propose de modifier et d'ajuster la somme de CHF 2'000.--prévue en page 11 en charge dans le compte Contentieux 2000.3301.00, Défalcatons des créances et débiteurs + impôts à CHF 150'000.--.

Cette modification augmente donc les charges et l'excédent de dépenses de CHF 148'000.-- et diminue d'autant la marge d'autofinancement comme suit :

	Sans amendement	Avec amendements
CHARGES	CHF 17'961'055.--	CHF 18'109'055.--
EXCEDENT DE DEPENSES	CHF 268'965.60	CHF 416'965.60
MARGE AUTOFINANCEMENT	CHF 532'437.40	CHF 384'437.40
Résultat avant amortissements (p.3)		

Amendement 2 : Elle vous propose de modifier et d'ajuster la somme de CHF 554'550.--prévue en page 41 en charge dans le compte Administration police 6100.3521.01 Sécurité Riviera à CHF 613'434.--.

Cette modification augmente les charges et l'excédent de dépenses de CHF 58'884.- et diminue de ce montant la marge d'autofinancement comme suit :

	Sans amendement	Avec amendements
CHARGES	CHF 17'961'055.--	CHF 18'167'939.--
EXCEDENT DE DEPENSES	CHF 268'965.60	CHF 475'849.60
MARGE AUTOFINANCEMENT	CHF 532'437.40	CHF 325'553.40
Résultat avant amortissements (p.3)		

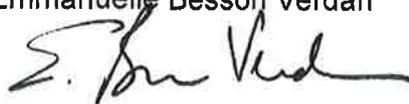
Anne Ducret



Michel Turin

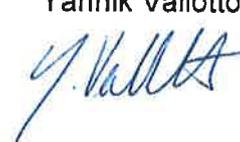


Emmanuelle Besson Verdan



Pierre-Yves Tribolet

Yannik Vallotton



Chardonne, le 4 décembre 2020

Yann Krebs
Chemin de Paudille 17
1801 Le Mont-Pèlerin

Le Mont-Pèlerin, le 2 décembre 2020

Démission du Conseil communal – 31.12.2020

Mme la Présidente,
Chers membres de la Municipalités,
Chers collègues,

En août 2018, avec ma femme, nous nous sommes installés au Mont-Pèlerin dans un charmant appartement à la vue magnifique. Nous avons ensuite découvert Chardonne, ses commerces, ses caves, ses habitants. Et nous voilà tombés amoureux de cette commune !

Assez rapidement j'ai eu l'opportunité de rejoindre votre conseil sous l'étiquette PLR. Au sein de ce conseil j'ai rencontré des gens engagés pour leur commune, consciencieux dans l'étude des dossiers et respectueux des idées de chacun.

Avoir eu l'opportunité de siéger à la commission de gestion cette année m'a appris beaucoup de choses sur le fonctionnement de la commune et de ses services, merci de m'avoir offert cette opportunité.

Aujourd'hui je dois cependant transmettre ma démission du conseil communal au 31.12.2020 car nous quitterons la commune en tout début d'année pour nous installer à St-Légier où nous avons pu acquérir une jolie maison où voir grandir notre fille et nos futurs enfants.

Soyez assuré que Chardonne restera dans mon cœur, et dans ma cave !

Je vous souhaite une belle période des fêtes à vous et vos familles ainsi qu'une campagne électorale engagée et passionnante.

Merci de votre attention.


Yann Krebs

EBIKE MONT PELLERIN 2020

9 DECEMBRE 2020

Wattworld SA

Créé par : Ivan Steimer

mobility
parc 

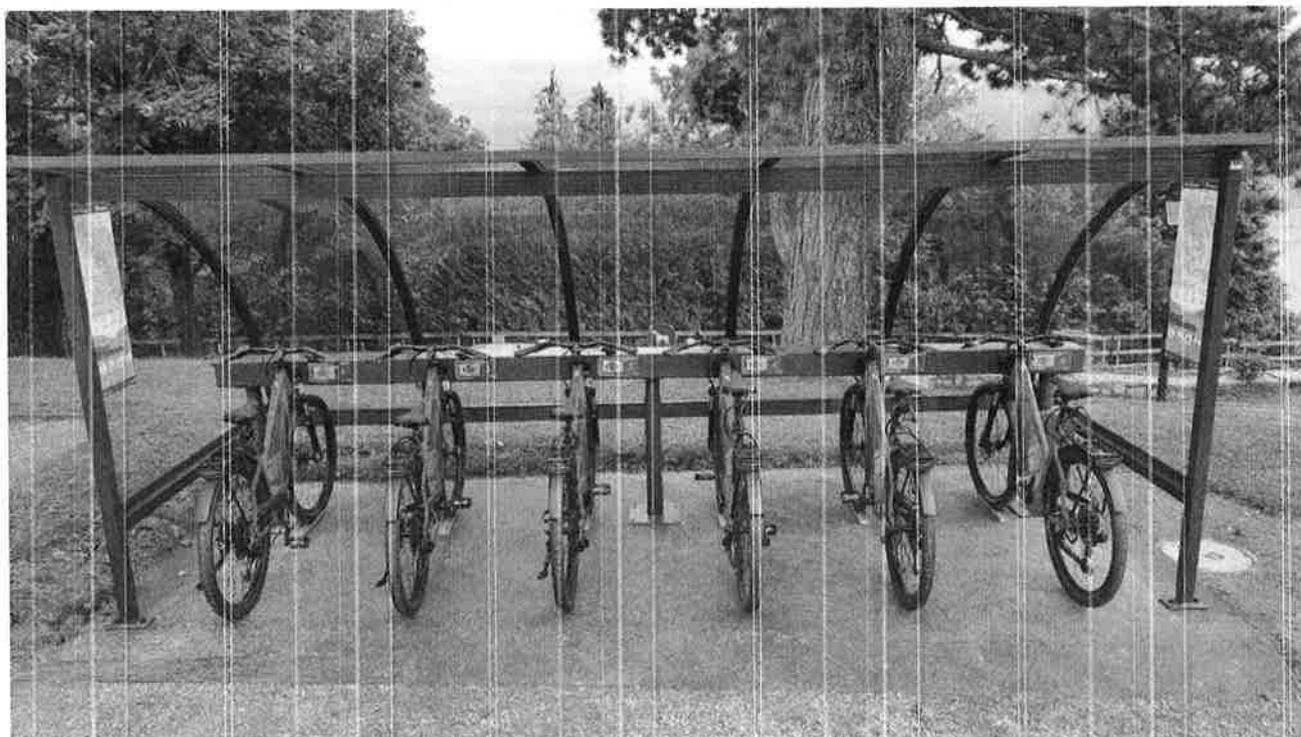


Ebike en libre-service à Chardonne

1. Installation

Sur l'esplanade du chemin du Pèlerin, juste au-dessus de l'arrivée du funiculaire, se dresse la première station de VTT électriques en libre-service du canton.

6 vélos Corratec MTC sont verrouillés et rechargés automatiquement sous un abri.



Station de vélos électriques en libre service à Chardonne

Les vélos sont disponibles à la location via l'application « Mobility Parc » ou sur le net <https://chardonne.mobility-parc.net>

Les tarifs attractifs permettent à tout un chacun une balade à vélo autour du Mont Pèlerin d'une heure, une demi-journée ou plus encore.

Equipés d'une batterie de 500Wh, les vélos ont une autonomie largement suffisante pour descendre jusqu'au bord du lac et de remonter sans effort jusqu'à la station.

« En moins de 30 minutes, un cycliste sans entraînement est à même d'atteindre le sommet du Mont Pèlerin ! »

Le choix du vélo électrique MTC s'est fait après une séance d'essai sur site. Au vu de la topologie des lieux, un moteur BOSCH-CX est sélectionné. Les chemins non goudronnés et les sentiers de moyenne montagne dirige le choix vers un cadre et des pneumatiques de type VTT. Enfin, le concept de libre-service oblige d'intégrer une solution d'éclairage. Le MTC de Corratec remplissait toutes ces caractéristiques à la perfection. 2 tailles de cadre (44 et 48) ont été choisies afin de permettre à toutes et à tous d'utiliser les vélos confortablement.



Vélo électrique Corratec MTC

Application Smartphone :

Aujourd'hui environ 60 personnes ont téléchargé l'application sur Google play et apple store.

Suite à un commentaire d'un usager, la langue anglaise a été activée et les conditions générales d'utilisations ont été traduite également.

Peu ou pas d'avis pour l'instant.



2. Utilisation

Le service a démarré fin juillet 2020 et en un peu plus d'un mois d'utilisation voici les premiers retours :

Etat au 18/11/2020

79 utilisateurs enregistrés

130 emprunts enregistrés

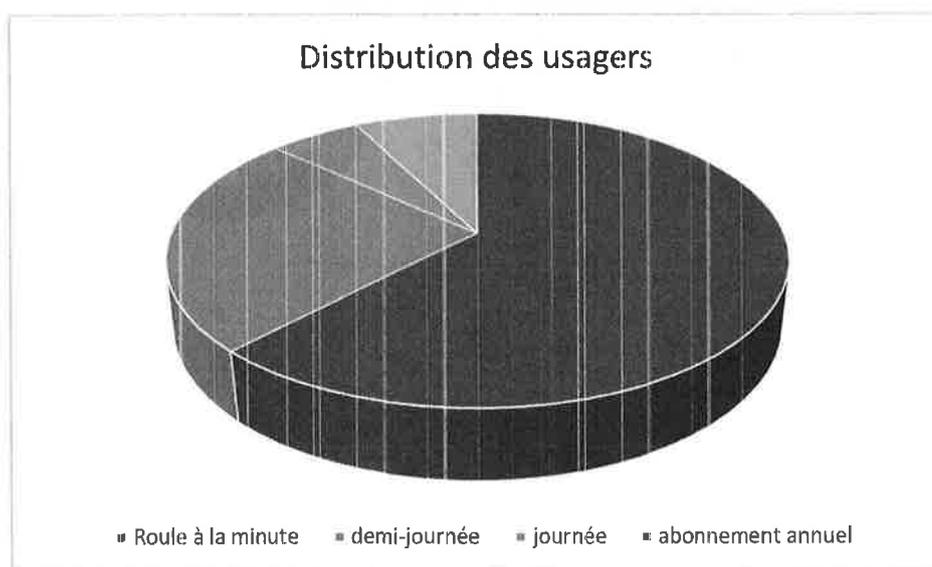
172 heures de location

1234 km parcouru

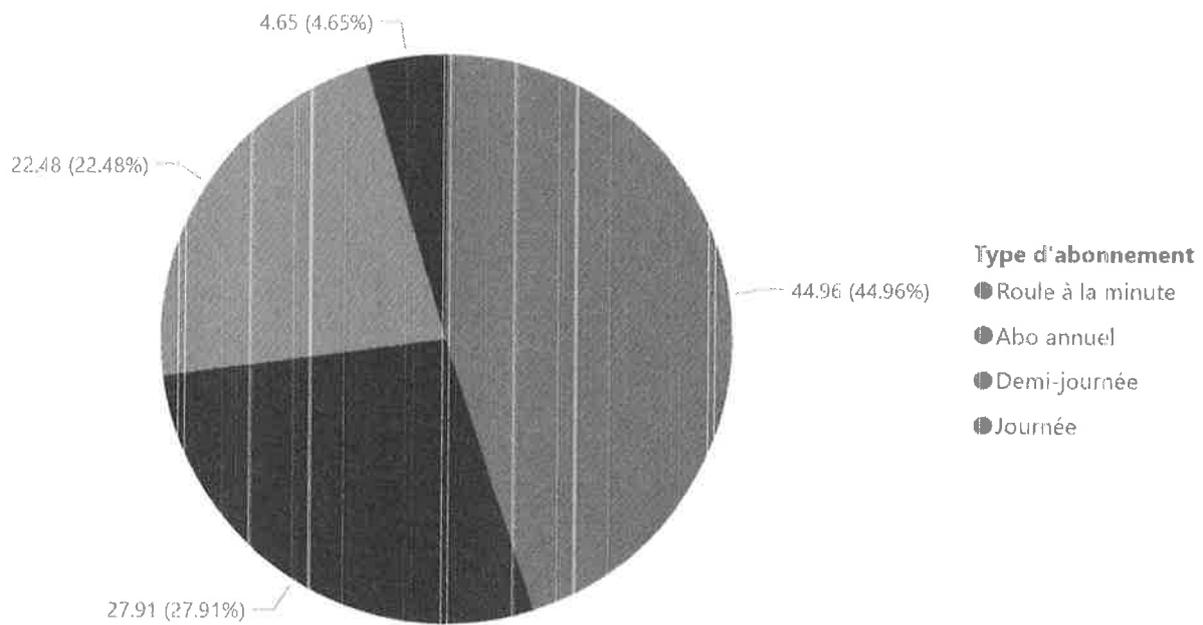
1717.05 CHF collectés

13.21 CHF / trip

Quelques statistiques détaillées :



Distribution du nombre d'emprunts par type d'utilisateur



On remarque que sur cette première période, les abonnés annuels représentent un tiers des utilisations des vélos, les usagers « à la minutes » restent les usagers majoritaires.

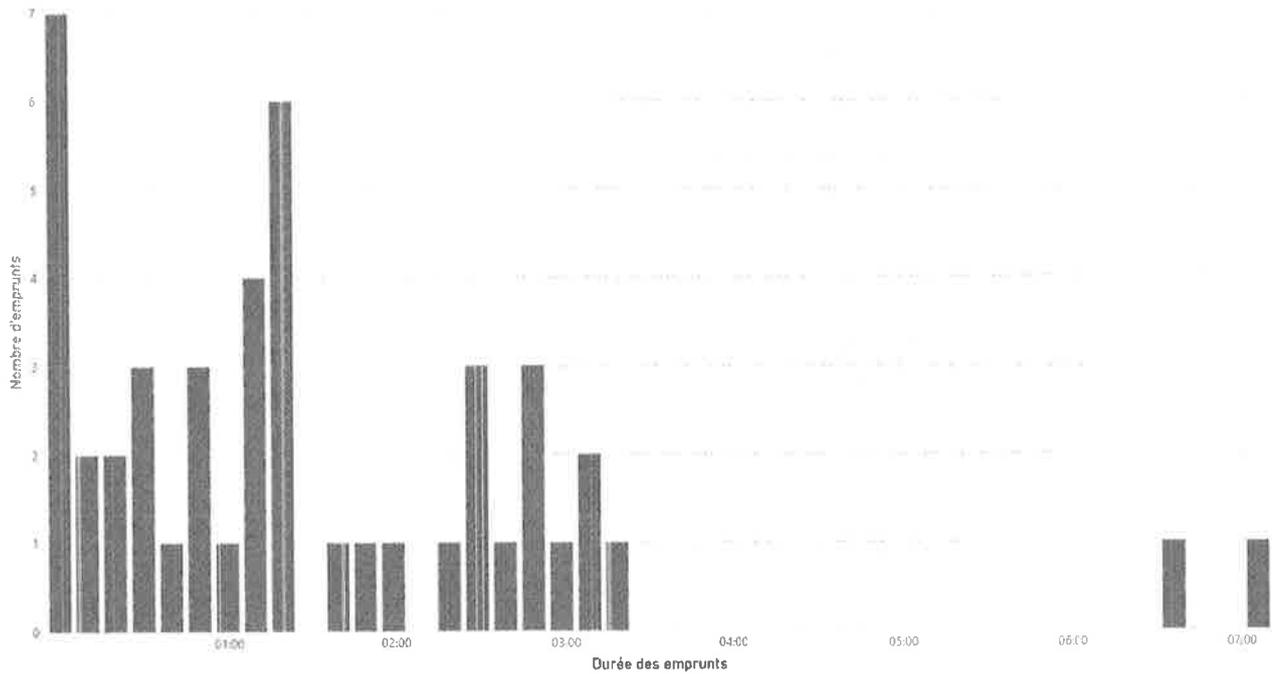
Note : les abonnés annuels ont fait leurs premiers emprunts en type A avant d'acheter un abonnement annuel.

	Departure station	Departure date	Duration	Arrival station	Arrival date	Departure battery level	Arrival battery level	Km done	Bike	Biker	Services	Account debt	Biker id	User type	tripl
1	Mont Pelenn / 3	2020-09-02 15:42:11	01:25:43	Mont Pelenn / 3	2020-09-02 17:05:54	95	100	5.60	CH-esMTB-02	[REDACTED]	No	0.00	43894	Type C	1:31
2	Mont Pelenn / 4	2020-09-02 18:05:48	01:21:02	Mont Pelenn / 4	2020-09-02 19:30:50	99	99	9.50	CH-esMTB-04	[REDACTED]	No	10.50	42812	Type A	1:21
3	Mont Pelenn / 2	2020-09-04 18:26:42	02:21:01	Mont Pelenn / 3	2020-09-04 20:45:43	99	99	14.21	CH-esMTB-03	[REDACTED]	No	1.40	43894	Type C	1:45
4	Mont Pelenn / 3	2020-09-04 19:02:24	01:45:26	Mont Pelenn / 2	2020-09-04 20:45:50	99	99	12.83	CH-esMTB-02	[REDACTED]	No	14.00	43808	Type A	1:25
5	Mont Pelenn / 1	2020-09-05 13:12:10	01:16:34	Mont Pelenn / 1	2020-09-05 12:53:26	99	99	9.59	CH-esMTB-01	[REDACTED]	No	0.00	43894	Type C	1:25

Showing 1 to 5 of 9 Entries

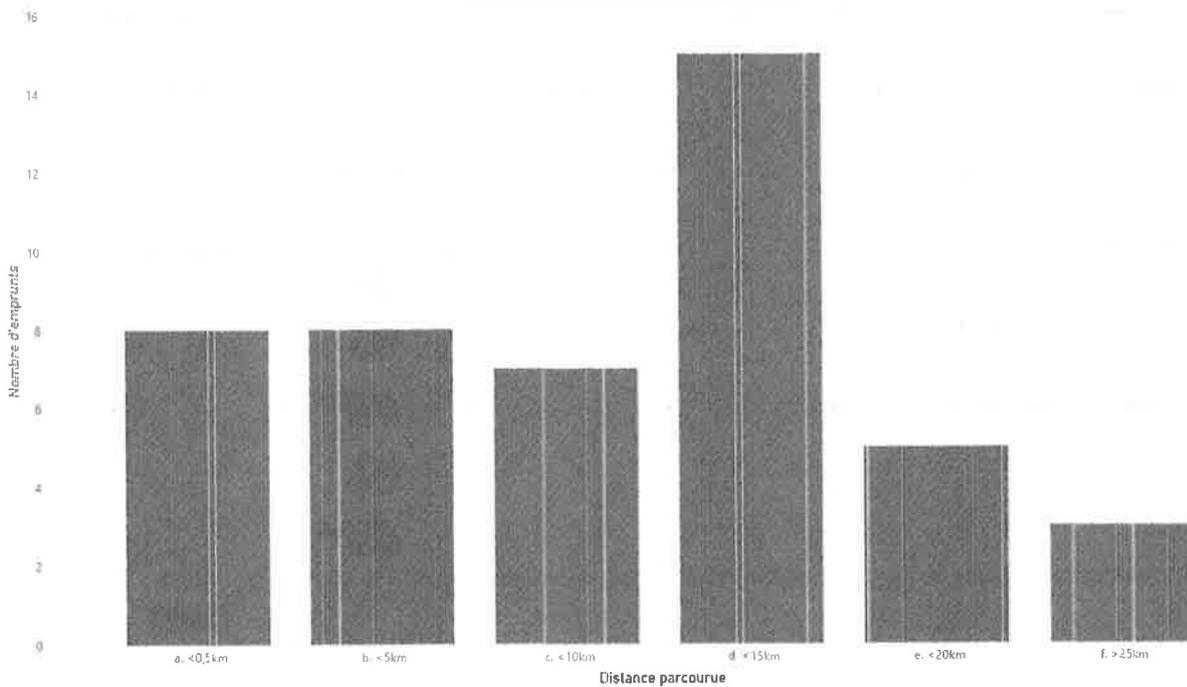
Liste des emprunts début septembre 2020

Distribution des emprunts par durée



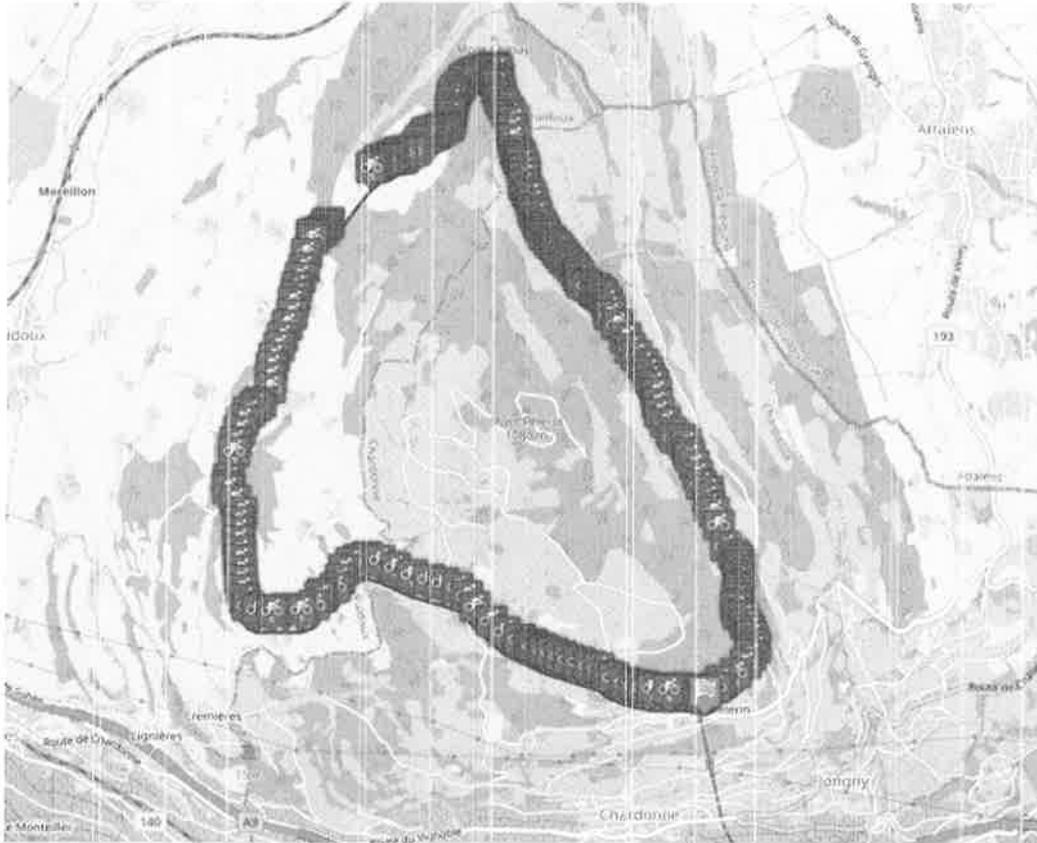
On remarque une majorité d'emprunt avec une durée inférieure à la demi-journée.

Nombre d'emprunts par distance parcourue



On remarque que la plupart des usagers parcourt plus de 10km durant leur sortie. Les emprunts d'environ 16km par tour représente la part la plus importante.

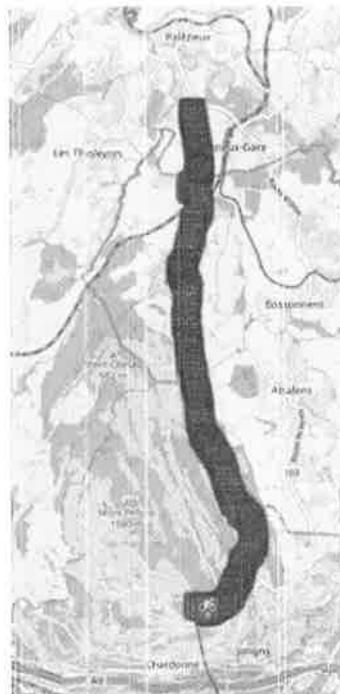
Voici maintenant quelques extraits GPS de parcours utilisateurs :



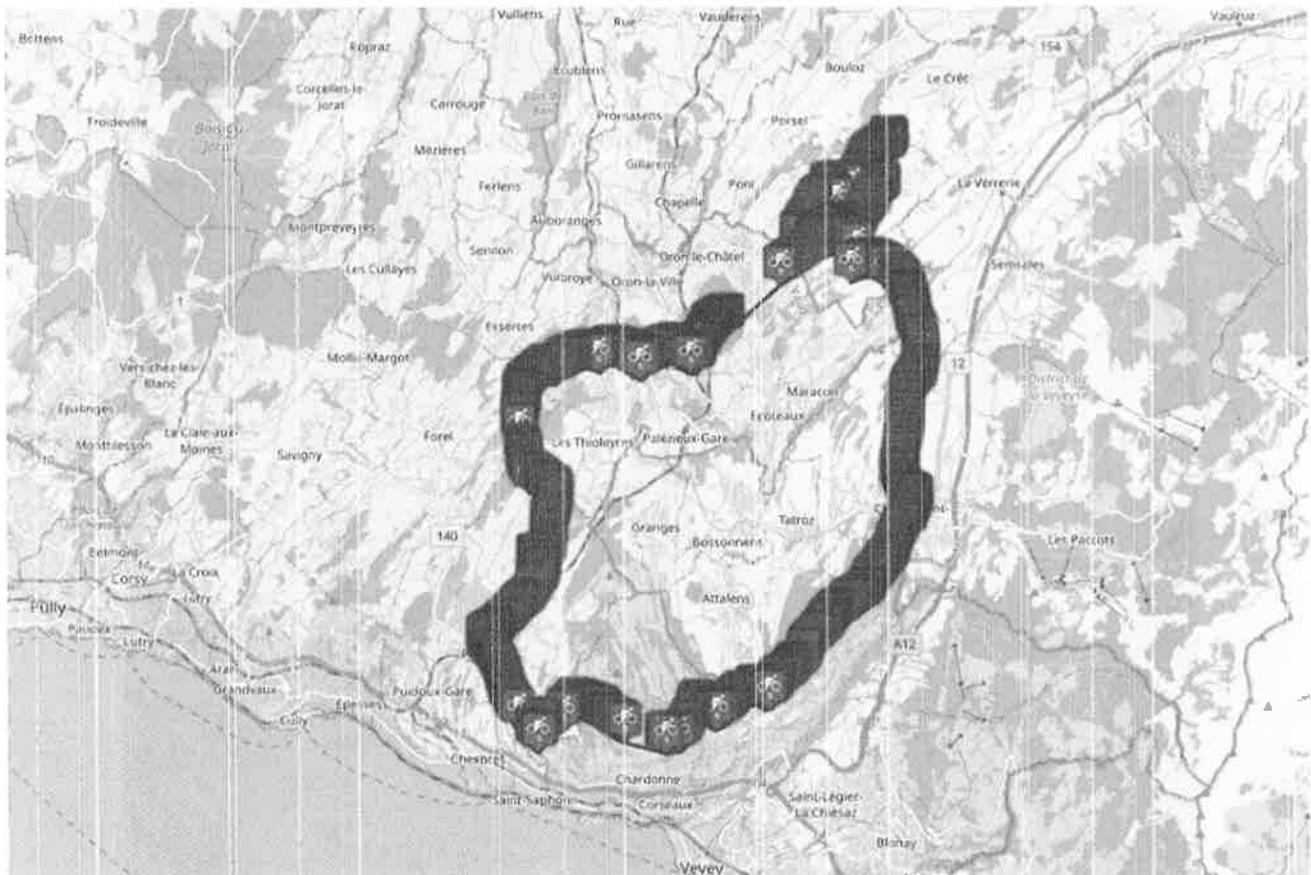
Grand tour du Mont Pèlerin



Sommet et restaurant au village !



Chardonne <-> Palézieux



Grand tour de la commune (?)

3. Rapport d'incident

Depuis la mise en service, 4 incidents ont été signalé jusqu'au 18/11/2020.

Il s'agit du vélo CH-eMTB-03 qui a les vitesses qui sautent ainsi que du vélo CH-eMTB-02 dont les phares ne fonctionnent plus (selon l'utilisateur qui l'a signalé).

L'hivernage pourra permettre les diverses réparations.

4. Action à mener

Il reste plusieurs actions à mener afin de finaliser l'exploitation du service :

a. Formation administrative des collaborateurs de la mairie

Un accès au back-office ainsi que les bases du suivis opérationnel sont à transmettre aux collaborateurs à Chardonne. Cela se déroulera sur 2-3h environ (demi-journée max). A planifier dans les jours à venir.

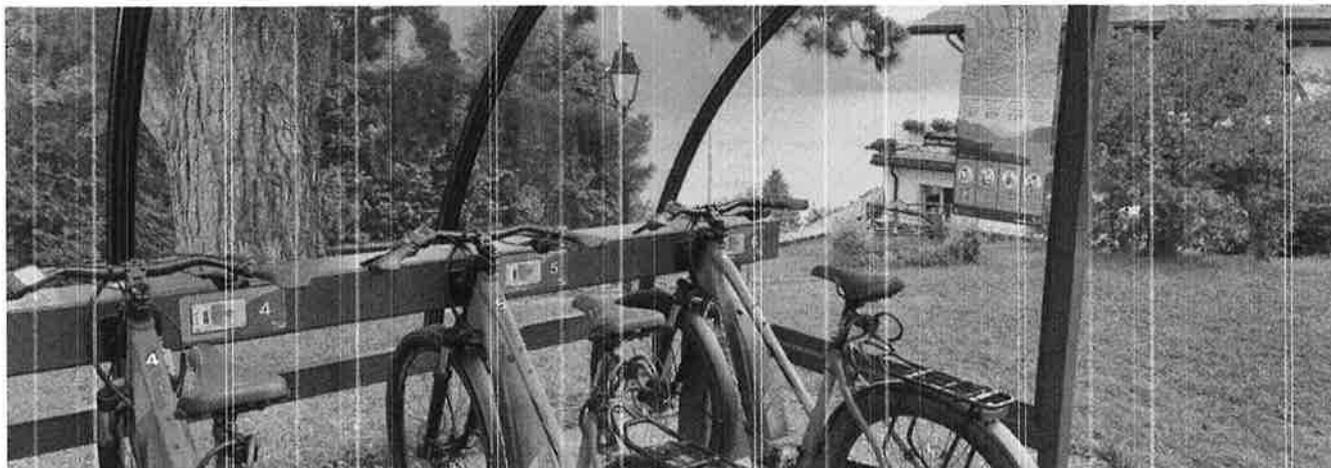
b. Mise en place d'un service de maintenance préventive sur les vélos

Après une première visite technique de Wattworld SA (à venir avec formation), il va s'agir d'analyser les besoins en pièces détachée et d'éventuellement offrir une formation technique pour la maintenance des vélos. Une autre option serait de planifier/organiser des services réguliers externes (Wattworld ou autres). A suivre rapidement.

5. Conclusion

Par expérience, les services de vélos en libre-service ont besoin de temps pour décoller.

A ce jour, le lancement du service est un succès. Le nombre croissant d'abonnés annuels en est la preuve. Pour un premier mois d'utilisation, les clients sont dans l'ensemble satisfaits de leur sortie. Un sondage d'opinion détaillé sera lancé à la fin de la saison (automne) afin de récolter les impressions et avis des usagers.



Synthèse de la planification : Chardonne base 2022-26

	2022	2023	2024	2025	2026
Total des charges	17'664'165.00	17'403'678.00	17'272'687.00	17'031'523.00	16'765'297.00
Total des revenus	18'027'116.00	17'784'767.00	17'562'504.00	17'412'335.00	17'242'510.00
Charges épurées	16'957'791.00	16'649'038.00	16'368'464.00	16'102'134.00	15'782'574.00
Revenus épurés	18'027'116.00	17'784'767.00	17'562'504.00	17'412'335.00	17'242'510.00
Excédents de charges / revenus	362'951.00	381'089.00	289'817.00	380'812.00	477'213.00
Excédents de charges / revenus cumulés	362'951.00	744'040.00	1'033'857.00	1'414'669.00	1'891'882.00
Marge d'auto-financement	1'069'325.00	1'135'729.00	1'194'040.00	1'310'201.00	1'459'936.00
Marge d'auto-financement cumulée	1'069'325.00	2'205'054.00	3'399'094.00	4'709'295.00	6'169'231.00
Placement du patrimoine financier	11'310'000.00	11'310'000.00	11'310'000.00	11'310'000.00	11'310'000.00
Investissements du patrimoine administratif	17'936'787.00	20'432'526.00	20'627'682.00	22'081'672.00	22'908'328.00
Dettes	17'470'000.00	20'693'000.00	21'765'000.00	24'121'000.00	25'903'000.00
Financements spéciaux et réserves	7'727'379.00	7'754'758.00	7'782'137.00	7'809'516.00	7'836'895.00
Taux d'imposition communal	68.00	68.00	68.00	68.00	68.00
Charges par habitant	5'623.74	5'433.56	5'287.02	5'111.50	4'933.87
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	6'083'716.00	5'668'129.00	5'284'435.00	4'849'677.00	4'454'745.00
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	16'400'675.00	18'487'946.00	18'365'906.00	19'411'705.00	19'733'769.00